



2019/028

PROCES VERBAL DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCEL SUR SEILLE

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2019

Le Conseil Municipal a été convoqué le 2 décembre 2019 pour la séance 9 décembre 2019 à 20h00 en séance ordinaire, par Alain CHANE, le Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 20-2019.** Mise à jour annuelle du document unique d'évaluation des risques professionnels (DU) et du programme annuel de prévention (PAP).
- 21-2019.** Régularisation échange parcelle.
- 22-2019.** Délibération pour demande de subvention à la DREAL pour le site NATURA 2000 des combles de l'église

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil dix-neuf, le neuf décembre à vingt heure les membres du conseil municipal de la commune de Moncel sur Seille se sont réunis sur la convocation du Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Alain CHANÉ, Christine DUMAY, Ernest BOUR, Madame Delphine GRECO, Aldo IANNI, Jean-Marc LESCURE, Nicolas PERRIN, Gérard ROIBIER

Absente excusée : Madame Mireille PICARDAT donne procuration à Madame Christine DUMAY

Absent : Monsieur Yves BERNARDI.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si le compte rendu du conseil municipal du 18 novembre 2019 fait l'objet d'observations. Aucune observation n'étant émise, le procès verbal est adopté.

séance du 9 décembre 2019



2019/029

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du conseil municipal ; Monsieur Aldo IANNI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés

9.1 Autre domaine de compétences des communes

20-2019. Mise à jour annuelle du document unique d'évaluation des risques professionnels (DU) et du programme annuel de prévention (PAP).

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Moncel-sur-Seille s'est engagée dans la réalisation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels et le programme annuel de prévention. Ils doivent être mis à jour et soumis à l'avis de Comité Technique chaque année.

Il est donc proposé pour cette année quatre plans d'actions correctif pour le service administratif et pour le service technique.

Le Conseil Municipal doit valider les modifications apportées au plan d'actions correctives du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le Document unique d'évaluation des risques professionnels et le programme annuel de prévention réalisés.

3. Domaine et patrimoine

21-2019 Régularisation échange parcelle.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que lors de l'établissement d'un acte contenant une attestation immobilière pour muter la propriété des Époux CHANE-WAGNER, Maître Benoit CUIF, notaire s'est aperçu que les procès-verbaux de délimitation cadastrale concernant les parcelles AC 274 et AC279 en date du 19/06/1997 n'ont pas été publiés au Service de Publicité Foncière de Nancy. Il s'agit de formalités entreprises en 1995 pour le déclassement d'une partie du chemin rural "sous les Vignes" d'une surface de 234m² au profit de Monsieur Alain CHANE et du classement d'un chemin dans le domaine privé communal par cession d'une parcelle appartenant à Monsieur CHANE, d'une superficie de 234 m².

Il y a lieu donc de régulariser cet acte auprès d'un notaire.

Vu la délibération du 27 novembre 1995 de demande de déplacement d'un chemin acceptée par le conseil municipal.

Vu la délibération du 4 septembre 1996 acceptant de lancer l'enquête publique du projet de déplacement de chemin communal sous "les Grandes Vignes".

Vu la délibération du 27 novembre 1996, qui après enquête publique, accepte de procéder aux formalités d'échange avec Monsieur Alain CHANE et autorise le futur propriétaire à remettre le nouveau chemin en état sachant que l'ancien sera autorisé à la circulation tant que le nouveau ne sera pas utilisable par les véhicules et désigne maître MARCANDELLA-PASSADORI (maître SCP P.PASSADORI et H. BELLAIRE NOTAIRES à ce jour) pour la réalisation des actes et formalités administratives d'échange.

Vu la délibération du 8 octobre 2018 par 8 voix pour et 1 abstention, qui désigne



2019/030

l'étude de Maître BELLAIRE pour reprendre le dossier pour la réalisation des actes et formalités d'échanges pour la succession de Monsieur CHANE et autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Considérant que Monsieur le Maire ne participe pas au vote de cette délibération

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à **8** voix pour,

Accepte que Maître Hervé BELLAIRE se charge de rédiger les actes et formalités administratives d'échange pour finaliser ce dossier.

Charge Monsieur Ernest BOUR, adjoint au maire de se rendre chez Maître BELLAIRE pour la signature de l'acte.

7.5 Subvention

22-2019. Délibération pour demande de subvention à la DREAL pour le site NATURA 2000 des combles de l'église

Un projet de panneaux d'informations sur la présentation des chauves souris vivants dans les combles de l'église durant la période d'avril à octobre est en cours.

Ces panneaux de renseignements permettraient aux habitants de découvrir d'avantage ce mammifère.

Cet investissement d'un montant de 622.00 euros ht peut être subventionné à 80% par des aides publiques (DREAL NATURA 2000).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de solliciter à la DREAL, pour l'obtention d'une subvention pour l'achat de panneaux d'information d'un montant de 622.00 euros ht sur la présentation des chauves souris vivants dans les combles de l'église classés NATURA 2000
- Autorise le maire à effectuer cette demande de subvention à signer tout document afférent à ce dossier.

La séance est levée à 20h45.

Les délibérations suivantes ont été prises .



20 19 / 0 3 1

Objet
<p>20-2019. Mise à jour annuelle du document unique d'évaluation des risques professionnels (DU) et du programme annuel de prévention (PAP).</p>
<p>21-2019. Régularisation échange parcelle.</p>
<p>22-2019. Délibération pour demande de subvention à la DREAL pour le site NATURA 2000 des combles de l'église</p>

